



COMMUNE DE CARSPACH

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CARSPACH
DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Rémi SPILLMANN
sur la convocation qui leur a été faite en date du 31 août 2023,
sont :

Présents : M. Jean-Yves MOSSER, 1^{er} adjoint, Mme Véronique LIDIN, 2^{ème} adjointe - M. Philippe WALCH, 3^{ème} adjoint - Mme Agnès HARNIST, 4^{ème} adjointe - M. André DUSIC, 5^{ème} adjoint - Mme Maryse DELATTRE - Mme Brigitte HORNY - M. Pascal HELL - M. Claude LEBOURGEOIS - Mme Isabelle GRZESIK - M. Christophe KNECHT- Mme Christelle FAFFA - M. Laurent KELLER – Mme Anne SCHILLINGER - Mme Céline HOUX - M. Benoît PETER.

Excusés : Mme Sylvie HILBOLD et M. Dany HARTMANN.

Également présent :

Monsieur Christophe GISSINGER, Secrétaire Général

Mme Audrey BAEHLER-LINDECKER, Responsable des affaires générales et financières.

Secrétaire de séance : Mme Véronique LIDIN, assistée de Mme Audrey BAEHLER-LINDECKER.

M. le Maire remercie l'ensemble des conseillères et conseillers présents pour ce conseil municipal de rentrée, et rappelle l'ordre du jour :

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 13 juin 2023.

POINT 2 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Compte-rendu des délégués représentant la commune dans les différentes structures intercommunales ;

POINT 3 : AFFAIRES TECHNIQUES

Compte-rendu de la commission technique du 05 septembre 2023 ;

POINT 4 : ENVIRONNEMENT

1. Compte-rendu de la commission environnement du 05 septembre 2023 ;
2. Programme des travaux patrimoniaux pour l'exercice 2024 ;
3. Motion en opposition au projet de forêt primaire en Grand Est ;
4. Motion pour la limitation de l'agrainage en forêt communale.

POINT 5 : LOYERS

Révision des loyers 2023/2024 des logements communaux.

POINT 6 : CHASSE COMMUNALE

Résultat de la consultation des propriétaires fonciers concernant le produit de la chasse (information).

POINT 7 : ASSOCIATION FONCIERE

Convention avec l'Association foncière pour la rémunération du secrétaire de l'association.

POINT 8 : APPROBATION DE FACTURES

POINT 9 : DIVERS

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 13 juin 2023.

Les conseillères et conseillers ont été destinataires du PV de la dernière séance du Conseil Municipal via l'espace privé « élus » du site internet.

M. le Maire demande si les élus ont des remarques à émettre suite à ce PV.

Celui-ci n'appelant pas de remarque particulière, il est proposé à l'Assemblée d'approuver ledit P.V. ; ce qui est fait à l'unanimité des membres présents.

Le registre des délibérations est signé en conséquence.

POINT 2 : Affaires intercommunales

Compte-rendu des délégués représentant la commune dans les différentes structures intercommunales :

M. le Maire demande aux conseillères et conseillers s'ils se sont rendus à des réunions depuis la dernière séance du conseil municipal.

Cependant, en raison de la période estivale qui vient de s'écouler, aucun membre n'a eu de réunion dernièrement.

Mme Véronique LIDIN précise qu'une réunion de bureau de la Communauté de Communes SUNDGAU a eu lieu le 07 septembre, mais elle n'a pas pu y assister puisque le CCAS de la commune de CARSPACH se réunissait ce jour-là.

M. le Maire indique qu'une réunion pour le PLUi est prévue lundi 18 septembre en amont des commissions thématiques. Un conseil communautaire est prévu le 28 septembre.

M. le Maire souhaite informer l'assemblée que le prochain conseil municipal aura lieu le 23 octobre, sachant que la Commission de la Chasse se réunira ce même jour à 17H.

POINT 3 : AFFAIRES TECHNIQUES

Compte-rendu de la commission technique du 05 septembre 2023 ;

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la commission technique du 05 septembre 2023 :

Réunion du 5 septembre 2023**Etaient présents :**

*M. Rémi SPILLMANN, Maire – M. Jean-Yves MOSSER, 1° Adjoint – Mme Véronique LIDIN, 2° Adjointe-
M. Philippe WALCH, 3° Adjoint - Mme Agnès HARNIST, 4^{ème} adjointe - M. André DUSIC, 5° Adjoint -
Mme Sylvie HILBOLD – Mme Brigitte HORNY - Mme Christelle FAFFA - M. Christophe KNECHT - Mme
Isabelle GRZESIK - M. Dany HARTMANN - M. Laurent KELLER - M. Benoît PETER - M. Claude
LEBOURGEOIS - Mme Maryse DELATTRE- M. Christophe GISSINGER, Secrétaire Général - Mme Audrey
BAEHLER-LINDECKER, Responsable Affaires Générales et Finances.*

1. Présentation de l'avant-projet du réaménagement de la Place des Fêtes

Le Maire rappelle l'objectif de ce projet d'ampleur : Produire de l'énergie électrique photovoltaïque en couvrant le parking existant avec des ombrières, avec l'ambition de créer un potentiel de 500 kWc sur ce site.

Lors de la réalisation de l'étude de faisabilité, l'idée a émergé d'adjoindre une halle ouverte qui permettrait la tenue de diverses manifestations, notamment pour les 16 associations de la commune qui bénéficieraient d'un lieu dédié sans avoir besoin de monter de chapiteaux..., de la même manière il est envisageable de pouvoir y tenir un marché pour les producteurs locaux ou bien encore des concerts.

Nous avons également décidé à ce même moment de réaliser différentes structures en utilisant nos ressources locales, à savoir les arbres issus de notre grand massif forestier de 475 hectares et, dans la mesure du possible, de pouvoir les façonner dans une scierie locale. La philosophie du projet est d'avoir un bilan carbone le plus réduit possible.

Pour ce qui est de ce projet précis, la future structure dédiée à la production d'énergie renouvelable s'inscrit dans le passé de la vallée de l'Ill le long de laquelle fleurissait les usines textiles avec leurs bâtiments caractérisés par la présence de sheds¹. Vous noterez également l'utilisation, au sein de la halle ouverte, de conteneurs maritimes réformés qui marque une volonté de recycler des matériaux existants dans un projet à la philosophie locale. Ils représentent également la notion de voyage sur les eaux de l'Ill qui rejoint plus tard la mer du Nord.

Enfin, en lien étroit avec le PETR du Pays du Sundgau qui porte actuellement le « Plan Paysage » de notre territoire et avec la communauté de communes Sundgau au titre du plan climat, nous avons souhaité inscrire ce projet au sein même de son cadre naturel, entre deux bras de l'Ill marqués par des ripisylves² faisant la part belle à des peuplements de hautes tiges.

¹ Combles dissymétriques avec un versant court vitré et à forte pente, puis un versant long, couvert, et à faible pente. Ce type de toiture est utilisé dans les bâtiments industriels pour apporter un maximum de luminosité dans les ateliers.

² Le terme ripisylve désigne les arbres des bords de cours d'eau. Etroit linéaire boisé ou vaste étendue ceinturant les fleuves, les ripisylves sont des milieux qui évoluent au cours du temps suivant l'eau des crues et de la nappe souterraine.

Visuellement, notre souhait est de réconcilier la nature même de cette place des fêtes, constituée de remblais, avec le cadre naturel qui l'entoure. Formant ainsi une nouvelle identité pour l'entrée de notre village à la fois respectueuse des traditions et de la nature mais résolument ancrée dans la nécessaire transition énergétique.

Christophe Gissinger nous a ensuite présenté l'avant-projet sommaire établi par notre maître d'œuvre IOEW Architecte.

POINT sur les dépenses :

A l'heure actuelle et dans l'attente des données des études de sol G2 et du diagnostic HAP mais également de l'avis du conseil municipal, les dépenses s'établissent comme suit :

LOT	Montant HT prévisionnel
Terrassement	49 950,00 €
VRD	383 500,00 €
Containers	70 000,00 €
Couverture, zinguerie, bardage	163 440,00 €
Menuiseries extérieures bois	37 720,00 €
Serrurerie	83 950,00 €
Revêtement de sols	20 392,00 €
Chauffage, ventilation	38 900,00 €
Electricité	112 880,00 €
Photovoltaïque	550 000,00 €
Structure charpente bois	400 000,00 €
Gros Œuvre	140 000,00 €
TOTAL	2 050 732,00 €

Notes : Il est d'ores et déjà clair que certains postes seront revus à la baisse. Exemples : utilisation de gravier en lieu et place de dalles alvéolées ;

L'agencement des containers maritimes pourrait éventuellement être fait par nos propres soins (journée citoyenne, etc.), etc.

POINT sur les recettes :

Nous avons entamé un important travail de recherches de fonds pour ce projet, les pistes sont les suivantes :

- *Collectivité Européenne d'Alsace : Demande à finaliser après la phase AVP pour le Fonds Communal Alsace qui permettrait d'obtenir une aide de 100 000 € (consommant tous les droits à FCA pour la période 2022-2025)*
- *Région Grand Est :*
 - Nous avons opté pour deux subventions distinctes :*
 - *Aides européennes FEDER pour l'ensemble du projet, le montant atteignable n'est pas encore connu, nous attendons un retour du pré examen de notre demande dans les jours qui viennent.*
 - *Soutien à l'amélioration du cadre de vie : Aide de base plafonnée à 100 000 € pour un maximum de 10% du projet, l'aide peut être portée à un montant plafond de 200 000 € dans la mesure où nous utilisons la ressource bois locale.*

- *Groupement d'action locale/aide LEADER*
Nous avons interrogé le PETR sur la possibilité d'obtenir ce type d'aide en complément des aides européennes FEDER
- *Le projet sera également inscrit au programme d'état DETR, DSIL ou FONDS VERT selon les critères à analyser pour l'année 2024.*
- *Nous avons également entamé les démarches pour inscrire la place des fêtes dans une « zone d'accélération des ENR ». Les premières réunions débutent à la mi-septembre. Ce classement permettrait d'avoir un tarif bonifié d'achat d'électricité.*

2. Présentation du projet de marquage de la rue Basse par Jean-Yves Mosser

Jean-Yves MOSSER présente un projet d'aménagement léger de la rue Basse, projet qui a été ressorti des cartons suite à la demande des riverains. Il consiste à créer les chicanes en peinture et balises plastiques pour casser la ligne droite de la rue Basse (qui est par ailleurs déjà en sens unique et en zone 30).

Nous avons discuté de plusieurs options et Jean-Yves va étudier les possibilités de déplacement de la place PMR à proximité du salon de coiffure (à gauche de la route, sur le petit parking au croisement de la rue du Coteau et de la rue Basse, ...)

Le projet sera présenté aux riverains dans les semaines à venir.

3. Point sur les différents chantiers en cours

a. Pont du DORFBACH

Les travaux de déconstruction du pont et de création d'une nouvelle structure ont démarré à la fin du mois d'août. Il n'y a pas de mauvaises surprises pour le moment, le projet pourrait même être un peu moins coûteux puisque les bons matériaux retrouvés dans les fondations ont permis de restreindre le volume à évacuer. Les culées sont coulées, les prochains travaux (ferraillage, dalles de répartition et dallage sur l'ouvrage) suivront.

Dans l'idéal, l'entreprise PONTIGGIA pourra reprendre les travaux de voirie le 15 octobre pour une réouverture à la circulation à la fin des vacances de la Toussaint.

b. Réhabilitation du Presbytère

Les élus ont pu visiter le chantier à 19h.

De manière générale, les travaux de démolition à l'intérieur d'une vieille maison conduisent souvent à des modifications de l'idée de départ !

En effet, nous avons constaté que l'ensemble du bâtiment est réalisé avec des colombages ce qui nous permettra d'éviter certains travaux de modifications d'ouverture dans la mesure où la structure est cohérente.

A contrario d'autres idées ont vu le jour notamment concernant l'escalier qui mènent du salon du F3 vers les chambres et qui est à chiffer par notre maître d'œuvre.

Concernant les travaux de toitures aucun souci n'a été relevé. Il y aura une petite plus-value sur le lattage qui a été fait avec une plus grande section compte tenu des intervalles aléatoires entre les chevrons. (à moduler également sur la position OSB et l'évacuation des tuiles)

Les travaux de sous-œuvre à l'intérieur seront réalisés du 28/08 au 30/09.

Le démarrage des travaux d'isolation aura lieu le 02 octobre 2023 (si possible le démarrage pourra se faire la semaine précédente)

Les lots électricité, chauffage et sanitaire démarreront la semaine du 25/09/2023

Concernant les subventions nous avons pris le train en retard même si les dossiers ont finalement pu être déposés pour CLIMAXION, la CAF, FONDS VERT et la CEA

c. Aire de jeu à l'école maternelle

Des contacts ont été pris avec 3 entreprises (NGE Paysages, KOMPAN et HUSSON) pour le renouvellement des deux structures.

Nous essayons de travailler en amont sur la possibilité d'amener de l'ombre en complément du changement mais également sur la potentialité de « désimperméabiliser » les sols.

d. Eclairage sportif à la Salle Plessier

Un premier devis établi par PONTIGGIA ENERGIE après réalisation d'une étude photométrique chiffre les travaux à 16 300,00 € HT. Le montant prévu au budget était moins élevé (6000 € HT).

Nous attendons un autre devis de la société SELMONI et le lancement des demandes de subventions CEE et FONDS VERT

4. Renouvellement du PLUi, participation aux commissions thématiques

Le Maire rappelle que la nouvelle mouture de PLUi du secteur « Altkirch et Vallée de Hundsbach » est actuellement en cours d'élaboration.

La phase de diagnostic est terminée et le travail sur le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement durable) va commencer en ce mois de septembre avec la tenue d'ateliers thématiques qui ont pour but de réfléchir en groupe d'élus aux grandes orientations à donner au projet de PLUi.

Ces orientations sont basées sur les enjeux identifiés lors du diagnostic (et rappelés lors des ateliers) et construisent le projet de développement du territoire dans le cadre du PLUi.

3 grandes thématiques sont identifiées, elles donneront chacune lieu à deux soirées (soit 6 soirées au total) dont les dates vous seront transmises d'ici la fin de l'été :

- *Thématique 1 : Habitat, logement et patrimoine bâti.*
- *Thématique 2 : Espaces naturels, agricoles et forestiers.*
- *Thématique 3 : Economie, services à la population, commerces, mobilité...*

Chaque commune peut choisir les représentants du conseil municipal qu'elle souhaite envoyer pour chaque thématique, dans la limite de 2 personnes par commune par thématique (les 2 mêmes personnes pouvant participer à l'ensemble des thématiques, toutefois il vous est proposé d'alterner selon les thématiques afin d'impliquer le plus de personnes possible à cette phase du PLUi).

Les représentants de la commune seront :

- *Thématique 1 : Habitat, logement et patrimoine bâti:*
M. Rémi SPILLMANN, Maire et M. Claude LEBOURGEOIS
- *Thématique 2 : Espaces naturels, agricoles et forestiers:*
M. Philippe WALCH, 3° Adjoint - et M. Laurent KELLER
- *Thématique 3 : Economie, services à la population, commerces, mobilité:*
M. Jean-Yves MOSSER, 1° Adjoint – Mme Véronique LIDIN, 2° Adjointe

5. Divers

M. le Maire nous informe de l'implantation d'un point de vente Thiriet (commercialisation de produits alimentaires surgelés) sur la route de Carspach (D432, ex. SIAM).

La commune d'Altkirch a proposé la mise en place d'un feu tricolore afin de sécuriser l'entrée/sortie du parking, ce qui a été fermement refusé par notre maire, ne voulant pas ajouter un élément perturbateur sur cet axe qui pourrait encourager les automobilistes à traverser notre village via la D25

M. Jean-Yves MOSSER précise, concernant la Rue Basse, qu'une réunion sera proposée aux riverains le 26 septembre 2023 en Mairie. Il ajoute, suite à la proposition de M. Laurent KELLER pour le déplacement de la place de parking PMR située devant le salon de coiffure, qu'il n'est pas possible de la décaler.

M. le Maire précise que globalement les chantiers en cours avancent bien, et souligne le suivi régulier et précis de M. André DUSIC et de M. Christophe GISSINGER.

Enfin, concernant l'éclairage de la salle Plessier, une réunion sera organisée en fin d'année avec les responsables de l'association du Basket, notamment pour déterminer comment mettre en place un outil qui permettrait de n'éclairer que partiellement la salle lorsque c'est possible (demi-terrain).

POINT 4 : ENVIRONNEMENT

1. Compte-rendu de la commission environnement du 05 septembre 2023 ;

M. Benoît PETER, rapporteur de la commission Environnement, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 05 septembre 2023 :

Réunion du 05 septembre 2023

Etaient présents :

M. Rémi SPILLMANN, Maire – M. Jean-Yves MOSSER, 1° Adjoint – Mme Véronique LIDIN 2^{ème} Adjointe -M. Philippe WALCH, 3° Adjointe - Mme Agnès HARNIST, 4^{ème} adjointe - M. André DUSIC, 5^{ème} adjoint – Mme Maryse DELATTRE -M. Claude LEBOURGEOIS - - M. Christophe KNECHT - M. Dany HARTMANN - M. Laurent KELLER - M. Benoît PETER – Mme Isabelle GRZESIK – Brigitte HORNY – Sylvie HILBOLD, Anne SCHILLINGER

Monsieur Nicolas BIDOLI, garde du triage de Carspach, Madame Manon KOHLER, alternante en BTS gestion forestière

Après avoir ouvert la séance et salué l'assemblée, le Maire donne la parole à Nicolas BIDOLI pour la présentation du projet des travaux d'exploitation pour 2023.

Après avoir remercié le conseil pour son invitation M.Bidoli nous présente le bilan financier 2023, le résultat de cette année est pour l'instant tout à fait conforme aux prévisions avec un bilan comptable (hors SIGFRA, FIBOIS...) de 59 836,04 € et l'ensemble des recettes n'est pas encore arrivé.

Les coupes à façonner se feront sur les parcelles 1, 10, 32,35a, 37a et 5 pour un volume total de 3149 m³ répartis de la manière suivante :

- 1159 m³ de bois d'œuvre feuillus
- 273 m³ de bois d'œuvre résineux
- 1305 m³ de bois d'industrie feuillu
- 54 m³ de bois d'industrie résineux
- 70 m³ de bois de chauffage
- 288 m³ de bois non façonnés

Après examen de la commission forestière, des contrats de vente sur pied sont également validés pour les parcelles 4u, 13, 33 et 14b pour un volume de 922 m³.

La recette brute est estimée à 161 590 € pour les bois à façonner et 13150 € pour les bois sur pied. Si l'on déduit les charges d'exploitation estimées (abattage, façonnage, débardage pour un montant de 85 840 € HT et frais de maîtrise d'œuvre de l'ONF d'environ 9295 €) le bilan net devrait être d'environ 79 205 €.

Après avoir remercié Monsieur BIDOLI, la commission valide les propositions de l'ONF qui sont soumises à l'approbation du Conseil Municipal qui suit cette réunion.

Le volume de coupe devrait augmenter les prochaines années au vu de la stabilité du prix du bois actuellement

M.Walch reconnaît que le programme des travaux d'exploitation- prévision des coupes pour l'année 2024 devrait être réalisé sans modification.

M. Bidoli le confirme vu que l'on ne dépasse pas les 3500 m³ préconisé par l'ONF avec un volume de 3149 m³ pour l'exercice 2024. Il nous indique aussi que la parcelle 1 composée à 90 % de chênes sera très rentable financièrement dans les prochaines années avec actuellement un prix de 200/m³.

Il nous informe aussi que sur la parcelle 19 et 15 de nouvelles essences ont été plantés qui devraient résister à la fois au réchauffement climatique ainsi qu'aux petits coup de gel.

Mr Rémi Spillmann lui demande si des travaux sylvicoles ont débuté, ce dernier nous confirme que l'entreprise Schlachter est actuellement dans les parcelles 34 et 38.

M.Bidoli nous informe aussi qu'actuellement le bois Douglas se vend très mal, il faudra donc bien estimer les volumes nécessaires pour la Place des Fêtes afin de ne pas se retrouver avec du bois invendable sur les bras.

M.Rémi Spillmann le remercie pour son intervention

M.Bidoli quitte la commission qui se poursuit avec la commission technique.

2. Programme des travaux patrimoniaux pour l'exercice 2024 ;

Le programme complet a été vu et débattu en commission Environnement du 05 septembre 2023 :

M. le Maire donne la parole à M. Philippe WALCH, 3^{ème} adjoint, qui expose le programme proposé lors de la Commission Environnement pour l'exploitation de la forêt communale et dont les principaux éléments sont les suivants :

- Bois d'œuvre : 1 158 m³ de feuillus
273m³ de résineux
- Bois d'industrie : 1 305 m³ de feuillus
54 m³ de résineux

- Bois de chauffage : 70 m³
- Volume non façonné : 288 m³ soit 412 stères
- Volume total : 3 149 m³

- Coupe en vente sur pied 922 m³ de feuillus

Prévisions de dépenses

- Abattage et façonnage : € 54 330,00 H.T.
- Débardage : € 31 510,00 H.T.
- S/Total € € 85 840,00 H.T.
- Maîtrise d'œuvre : € 9295,00 H.T.
- Assistance à la gestion de la MO : € 0.- H.T.
- Autres dépenses : € 400.- H.T.
- S/Total € € 9 695,00 H.T.
- Frais totaux d'exploitation : € 95 535,00 H.T.

Recettes prévisionnelles : € 174 740 H.T.

Bilan net prévisionnel : € 79 205 H.T.

En accord avec la Commission environnement réunie le 05 septembre 2023,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** le programme des travaux d'exploitation avec l'état prévisionnel des coupes pour l'année 2023/2024 présenté par les services de l'Office National des Forêts.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document y relatif.

M. Pascal HELL demande des précisions quant au calcul des stères par rapport aux mètres cubes.

M. Philippe WALCH précise qu'un mètre cube ne compte pas le « vide » à l'intérieur du stère, un mètre cube représente donc 1.4 stères.

3. Motion en opposition au projet de forêt primaire en Grand Est ;

Le conseil d'administration de l'Association des Communes Forestières d'Alsace a exprimé par une motion son opposition au projet de création d'une grande forêt primaire dans la Région Grand Est porté par l'Association Francis Hallé.

Le Maire, après en avoir discuté en réunion Maire/Adjoints et après l'avis de M. Philippe WALCH, adjoint au Maire en charge de la Forêt, propose de prendre une motion en opposition à ce projet qui n'est pas approprié au contexte écologique, économique et social du territoire :

Le conseil d'administration de l'Association des communes forestières d'Alsace, le 04 mai 2023, exprime sa vive opposition au projet de création dans la Région Grand Est d'une grande forêt primaire porté par l'Association Francis Hallé. Un des sites pressentis est le massif des Vosges du Nord, qui, couplé avec les forêts du Palatinat, pourrait ainsi couvrir à minima 70 000 ha de forêts laissées en libre évolution !

La gestion durable des forêts communales en Alsace a permis de garantir leur multifonctionnalité au dans le temps, répondant conjointement aux attentes des citoyens, aux enjeux environnementaux et économiques. Ces pratiques sylvicoles raisonnées ont ainsi favorisé durablement le développement

d'une filière bois vitale pour le territoire, créatrice d'emplois locaux et valorisant le travail des entreprises et artisans.

Les forêts sont des espaces de nature précieux et irremplaçables pour les citoyens, offrant de multiples usages, tant pour leurs besoins économiques (bois de chauffage...) ou leurs loisirs ou encore pour leur santé. Ainsi, en laissant ouverts et en favorisant une utilisation raisonnée et respectueuse de ces espaces, les liens entre les administrés et la nature sont durablement consolidés.

La question du changement climatique est devenue un enjeu majeur pour les territoires forestiers et la préservation de la biodiversité. Les écosystèmes forestiers sont vulnérables aux sécheresses, aux incendies et aux maladies, ce qui peut compromettre leur capacité à stocker du carbone et à fournir d'autres services écosystémiques. La prise en compte des impacts du changement climatique dans la gestion forestière est une évidence. Dans ce contexte, ce projet de création d'une grande forêt primaire soulève de fortes inquiétudes et semble incompatible avec la capacité à adapter les forêts à ces nouveaux enjeux. En effet, la mise sous cloche de cette importante superficie de forêts sans activité humaine compromet la capacité du territoire à stocker durablement du carbone au travers notamment de la valorisation d'une partie significative de la production ligneuse en bois d'œuvre, utilisée pour la construction, l'ameublement, etc... Elle augmente aussi fortement le risque d'incendies dévastateurs sur des milliers d'hectares qui ne seraient pourvus d'aucune desserte forestière opérationnelle et utilisable par les services d'incendie. Un tel projet dans un contexte de réchauffement global va à l'encontre du maintien des écosystèmes forestiers résilients face au changement climatique.

Enfin, les propositions de l'Association Francis Hallé ne tiennent pas compte de la réalité socio-économique des territoires forestiers, ni des conséquences négatives que pourrait engendrer un tel projet pour l'ensemble de la filière bois, mais également pour les agriculteurs, chasseurs, affouagistes, cueilleurs, touristes, promeneurs, sportifs, les collectivités locales et tant d'autres...

Ce projet imposerait à des milliers d'habitants de devoir délaisser leur terroir et leurs biens. Cela fragilisera la viabilité et l'avenir de nombreuses activités essentielles pour les territoires et leurs habitants : entreprises, écoles, artisans, centres médicaux.... Cela affaiblirait considérablement le tissu social local, sans bénéfice économique ou social à court, moyen ou long terme.

De plus, la mise sous cloche de cette zone priverait l'économie locale d'une ressource en bois renouvelable dont le prélèvement se limite à l'accroissement annuel et 250 à 350 000 m3 de bois récolté annuellement. Ce bois est essentiel pour la construction, l'industrie et l'énergie dont la demande est de plus en plus importante. Il est inacceptable de se passer de cette ressource produite localement et qui est de surcroît cruciale pour les processus de transition écologique et énergétique.

Les élus des communes forestières comprennent l'importance de préserver la biodiversité et de protéger les forêts, mais estiment que cela peut être réalisé en respectant la diversité des usages et les équilibres naturels et en permettant une utilisation raisonnée et respectueuse des espaces forestiers. La gestion durable et multifonctionnelle des forêts est la meilleure garantie pour répondre aux besoins présents et futurs de la Région.

Le conseil d'administration de l'Association des communes forestières d'Alsace demande à l'Association Francis Hallé de renoncer à son projet de création d'une grande forêt primaire et appelle à un dialogue constructif pour développer des solutions durables et respectueuses de la gestion des forêts.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, demande à l'Association Francis Hallé de renoncer à son projet de création d'une grande forêt primaire et appelle

à un dialogue constructif pour développer des solutions durables et respectueuses de la gestion des forêts.

M. Philippe WALCH précise que l'idée de préserver des sites en régénération naturelle est bonne, nous avons d'ailleurs dans notre forêt une parcelle d'un peu plus de 3 hectares dans laquelle nous n'intervenons pas, pour laisser les espèces se régénérer naturellement. Toutefois, le projet porté par l'association Francis Hallé représente 70 000 hectares, soit un périmètre équivalent à 147 fois notre forêt communale. Un projet d'une telle ampleur aurait de réelles conséquences négatives sur de nombreux aspects, comme indiqué précédemment.

4. Motion pour la limitation de l'agrainage en forêt communale.

Le Conseil d'Administration des communes forestières a adopté une motion visant à recommander la limitation de l'agrainage en forêt communale.

En effet, cette pratique n'est pas adaptée aux évolutions climatiques auxquelles notre territoire doit faire face :

Dans le contexte actuel de changement climatique, les communes forestières ont pour objectif de renforcer l'équilibre naturel des écosystèmes forestiers afin de les rendre plus résilients. La faune forestière est une partie essentielle de cet équilibre, et il est en conséquence nécessaire de la gérer convenablement et dans le respect de son milieu naturel. Or, sont toujours constatées certaines pratiques qui perturbent et dégradent ces écosystèmes.

Au regard des enjeux actuels et notamment des crises sanitaires touchant depuis plus de 5 ans la plupart des essences forestières, il devient primordial de limiter l'artificialisation des milieux. Bien que certaines pratiques d'agrainage en forêt se comprennent pour protéger des semis et plantations et accompagnées de certaines actions cynégétiques, il est important de prendre en compte les effets à long terme de ces pratiques sur les écosystèmes forestiers. En effet, l'agrainage peut causer des déséquilibres dans les populations animales et ainsi favoriser la prolifération de certaines espèces au détriment d'autres tout en modifiant les dynamiques de la chaîne alimentaire. Ces pratiques peuvent alors favoriser des surpopulations particulièrement néfastes à l'avenir des forêts et leur régénération, rendue encore plus nécessaire par les crises climatiques.

Le conseil d'administration de l'Association des communes forestières d'Alsace recommande de réduire l'apport de maïs en forêt, voire le supprimer quand c'est possible et de veiller à ce que son utilisation soit limitée à la protection des cultures pendant les périodes sensibles sur des zones localisées. En complément des règles prévues par le schéma de gestion cynégétique, les communes ont la possibilité de mettre en place des dispositions adaptées dans le cahier des clauses particulières des baux de chasse. Il est souhaitable que ces mesures soient prises en concertation avec les communes voisines.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, recommande de réduire l'apport de maïs en forêt voire le supprimer quand c'est possible et de veiller à ce que son utilisation soit limitée à la protection des cultures pendant les périodes sensibles sur des zones localisées.

M. le Maire précise qu'il a rencontré cette après-midi les adjudicateurs de chasse actuels ; il précise que les chasseurs doivent payer les frais liés aux dégâts de gibier aux agriculteurs, ce qui peut parfois atteindre des sommes élevées.

Il n'est pas question d'interdire totalement l'agrainage, mais de le limiter, notamment au moment des semis.

POINT 5 : LOYERS

Révision des loyers 2023/2024 des logements communaux.

La commune est propriétaire de deux logements, loués par des personnes privées dans l'ancien bâtiment « Poste » et au-dessus de la Mairie.

Le bail de chacun des locataires stipule que les loyers peuvent être révisés lors de chaque renouvellement de location (au 1^{er} septembre) sur la base de l'indice INSEE de référence de la révision des loyers soit l'indice T2 2018 : 127.77

Le loyer est fixé à 450 € mensuels pour le logement du bâtiment Poste et 500 € mensuels pour le logement du bâtiment Mairie.

En 2021, le conseil a délibéré pour maintenir le montant du loyer à son tarif initial et en 2022, la révision a été appliquée, le montant des loyers s'élevant respectivement à 472.47 € et 531.58 €.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide compte-tenu des éléments indiqués ci-dessus,

Et compte-tenu des hausses de tarifs liées à l'énergie déjà subies par les locataires

De ne pas appliquer de révision des loyers en 2023, et de maintenir ainsi le loyer jusqu'en septembre 2024 à :

- 472.47 € pour le logement « Poste »
- 531.58 € pour le logement « Mairie »

POINT 6 : CHASSE COMMUNALE

Résultat de la consultation des propriétaires fonciers concernant le produit de la chasse (information).

Lors de la séance du 13 juin 2023, le Conseil municipal a décidé de consulter les propriétaires fonciers du ban de Carspach sur l'abandon du produit de la location de chasse à la commune. En contrepartie la commune prendrait en charge les cotisations CAAA dues par les propriétaires fonciers sur ces mêmes parcelles. Ces deux montants sont quasiment égaux, la quote-part restante, fluctuant entre 1000 et 2000 euros chaque année, serait investie par la commune pour une partie des travaux d'entretien des chemins forestiers.

L'abandon du produit de la chasse à la commune permet surtout d'éviter un fastidieux travail de redistribution aux 400 propriétaires concernés du montant annuel de la location.

Pour rappel, le produit de la chasse sur les 9 dernières années était de 17 868 € par année pour une surface chassable de 1482 hectares 99 ares et 62 centiares soit 0,12 €/are et par an.

Les propriétaires ont donc été consultés par voie postale, conformément aux articles L 429-13 à L429-16 du Code de l'Environnement pour recueillir leur avis pour la répartition du montant des loyers entre les propriétaires ou alors pour l'abandon du produit de la chasse à la commune.

La décision d'abandon devra être prise **expressément** et à la double majorité des deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des surfaces chassables.

Au 12 septembre 2023, il en ressort les résultats suivants :

Nombre de propriétaires consultés : 398 (266 voix à atteindre pour la répartition)
Surface chassable 1482ha 84 ares 20 centiares (988,5613 hectares à atteindre pour l'abandon)

Nombre de réponses obtenues : 278
Nombre de courriers revenus en NPAI : 41
Nombre de propriétaires qui n'ont pas répondu : 79

Sur les 278 réponses obtenues (1 retirée car parcelles clôturées), 267 propriétaires ont choisi d'abandonner le produit de la chasse au profit de la commune et 10 ont souhaité bénéficier du produit de la chasse.

Les 267 propriétaires qui ont choisi l'option 1 représentent 1136 hectares 57 ares et 68 centiares
Les 10 propriétaires qui ont choisi l'option 2 représentent 263 hectares 02 ares et 56 centiares.
Les 131 propriétaires inconnus ou n'ayant pas répondu totalisent 83 hectares 41 ares et 92 centiares.

Le résultat final représente donc :

69,84 % de taux de réponses

TOTAL	Nombre de propriétaires	Surface concerné	Pourcentages
En faveur de la répartition	130	346,4448 ha	32,75 % // 23,35%
En faveur de l'abandon	267	1136,5768 ha	67,25 % // 76 ;65 %

La suite de la procédure se déroulera comme suit :

- 14 septembre 2023 : Procès-verbal de la décision d'affectation du produit de la chasse
- 25 septembre 2023 : Fin de la période de 10 jours accordée aux réservataires de chasses
- A compter du 1^{er} octobre : validation des périmètres de lot de chasse après avis de la commission consultative de la chasse
- Possibilité de négociation de gré à gré
- Appel d'offres si la procédure de négociation en gré à gré n'a pu aboutir.

M. Christophe GISSINGER précise qu'un travail d'ampleur est à venir pour réaliser la cartographie et bien délimiter les chasses réservées.

POINT 7 : ASSOCIATION FONCIERE

Convention avec l'Association foncière pour la rémunération du secrétaire de l'association.

Monsieur le Maire précise qu'il a été sollicité par l'Association Foncière de Carspach pour la mise en place d'une convention quant au versement de l'indemnité annuelle donnée au secrétaire de l'AF par la commune et contre remboursement de l'association foncière.

En effet, l'association foncière de Carspach ne dispose pas de compte DSN pour la transmission des données sociales qui est une obligation depuis le 1^{er} janvier 2023. Or, cette démarche serait fastidieuse et coûteuse pour cette petite structure et le versement par la commune, qui est affiliée au régime DSN, de cette indemnité permettrait d'avoir une solution pérenne.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'acter la convention comme suit :

Convention de mise à disposition de personnel

Entre

La commune de Carspach représentée par son Maire, Monsieur Rémi SPILLMANN

Et

L'Association Foncière de Carspach, représentée par son vice-président, Monsieur François KELLER,

Pour la mise à disposition de Monsieur Christophe GISSINGER, rédacteur territorial

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droit et obligation des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 61 à 63,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet et durée de la mise à disposition

La commune de Carspach met Monsieur Christophe GISSINGER à disposition de l'Association Foncière de Carspach pour exercer les fonctions de secrétaire de cette association à compter du 1^{er} janvier 2024, chaque année renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 2 : Conditions d'emploi

Le travail de Monsieur Christophe GISSINGER est organisé par l'association foncière et consiste à en assurer le secrétariat et notamment :

- Etablissement des procès-verbaux de réunions,
- Elaboration du compte administratif et du budget
- Tenue de la comptabilité M14 et M57
- Tenue du rôle annuel des cotisations
- Application de toutes les instructions données par M. le Président.

La situation administrative de M. GISSINGER est gérée par la Commune de Carspach.

ARTICLE 3 : Rémunération

La commune de Carspach versera à Monsieur Christophe GISSINGER la rémunération correspondant à son grade d'origine pour 61 heures complémentaires annuelles. Cette rémunération ne suivra pas l'évolution du traitement de base indiciaire. L'association foncière définira ou nom un nouveau montant chaque année, il sera communiqué à la commune.

Au 1^{er} janvier 2024 le montant de cette indemnité est fixé à 932,08 € bruts. Cette indemnité sera versée avec la paie de novembre.

L'association foncière remboursera intégralement la commune de Carspach y compris les charges sociales.

ARTICLE 4 : FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de Monsieur Christophe GISSINGER peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention, à la demande de l'intéressé ou de la collectivité d'origine ou d'accueil.

ARTICLE 5 : CONTENTIEUX

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Strasbourg

ARTICLE 6 : ACCORD de M. GISSINGER

La présente convention sera annexée à l'arrêté de mise à disposition individuel pris pour l'agent. Elle est transmise au fonctionnaire avant signature dans des conditions lui permettant d'exprimer son accord.

ARTICLE 7 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile à la mairie de Carspach, 1 rue de l'Eglise 68130.

ARTICLE 8 :

Ampliation de la présente convention est adressée au comptable de la collectivité.

POINT 8 : APPROBATION DE FACTURES

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de prendre en charge dans le budget « Divers », dans l'article 623, les factures suivantes :

- Paniers garnis et arrangement fleuri pour les grands anniversaires (budget prévu : environ 60 € par composition) :

- ◇ Mme BETSCHA Germaine, 85 ans le 28 août ;
- ◇ M. ROSBURGER Marcel, 95 ans le 19 septembre ;

- ◇ Noces de Diamant des époux REINNER Florent et ZURBACH Monique, le 16 août ;

- ◊ Noces de Diamant des époux HARTMANN Jean-Pierre et KRACHENFELS Jeannine, le 19 août (*budget prévu : environ 100 €*)
- ◊ Noces d'Or des époux LAROQUE Etienne et HELLE Joëlle, le 15 septembre

- Les frais de repas à l'occasion de la visite du sous-préfet à la Mairie de CARSPACH, le 06 juillet 2023 (*budget prévu : environ 150 €*).

M. le Maire tient à remercier Mme Agnès HARNIST, qui se charge d'organiser les visites à nos aînés et les cadeaux qui sont offerts à ces grandes occasions.

POINT 9 : DIVERS

- URBANISME :

M. le Maire donne connaissance aux élus des documents d'urbanisme qui ont été instruits depuis la dernière séance :

PERMIS DE CONSTRUIRE		
KARM Kévin	2, rue du Château	Construction d'une piscine couverte avec terrasse
FAFFA Alexandra	9, rue du Chêne	Rénovation d'une grange et transformation en habitation
SAUTEBIN Laurent	54, rue du 7 Août	Maison individuelle
SCHOUMACKER Didier	47, rue du 7 Août	Maison individuelle
SARA Adnan	2, rue des Brebis	Extension pour création d'un logement

DECLARATION PREALABLE		
SAUTEBIN Laurent domicilié pour la présente chez géomètres experts ORTLIEB PRETRE	54, rue du 7 Août	Division en vue de construire
EL ACHIRI Soufiane	8, rue des Charmes	Construction d'une piscine
SCHNEIDER Loïc	49, rue du 7 Août	Pose de fenêtres de toit et isolation extérieure/ravalement de façades
DAMOTTE Florent	3, rue des Primevères	Mise en place de panneaux photovoltaïques
Commune de Carspach représentée par M. Rémi SPILLMANN, Maire	3, rue de l'Eglise	Réhabilitation de l'ancien Presbytère en MAM et logements
CANIARD Denis	1, rue des Coquelicots	Mise en place de panneaux photovoltaïques
MULLER Morgane	7A, rue du Général de Gaulle	Pergola

ABST DEVELOPPEMENT représenté par Mme Melissa BOURGEOIS		
3, route de Belfort	Panneaux photovoltaïques	
HEYER Sylvain	15, rue des Charmes	Pose de murs en L
SCI BERAT représentée par M. Bulent YILDIRIM		
14, rue du Petit Bois	Construction d'une piscine et d'une poolhouse	

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Les élus prennent aussi note des demandes d'intention d'aliéner qui ont été déposées en Mairie depuis la dernière séance et pour lesquelles il n'a pas été jugé utile d'user du droit de préemption :

NOTAIRE	PROPRIETAIRE	BIEN VENDU	TARIF	ACQUEREUR
Me Virginie KLEIN 68210 DANNEMARIE	BRINGEL Claude et SCHITTLY Marie-Noëlle	Bâti sur terrain propre 1 rue des Bleuets Section 43 parcelles n°249 et 251 3,04 ares	250 000 €	M. et Mme Guillaume BARD
SCP TACZANOWSKI & PICHELIN 90100 DELLE	HARTMANN Marthe vve VOULGARIS	Bâti sur terrain propre 16, rue du 7 Août Section 4 parcelles n°53 et 318 5,62 ares	75 000 €	M. et Mme Stéphane et Christelle ROTHENBURGER
Me Olivier BELTZUNG 68262 KINGERSHEIM	BELZUNG Lucien	Bâti sur terrain propre 49, rue du 7 Août Section 3 parcelles n°401 et 402 10,78 ares	192 600 €	M. et Mme Loïc SCHNEIDER
Me Alexandre BIECHLIN 68510 SIERENTZ	Didier SCHOUMACKER et Nicole SEILER	Bâti sur terrain propre 47, rue du 7 Août Section 3 parcelles n°544, 546, 548 9,16 ares	444 400 €	M. Thomas GEISI et Mme Estelle BERTSCH
SCP TACZANOWSKI & PICHELIN 90100 DELLE	M.et Mme Stéphane ROTHENBURGER	Terrain non bâti Rue des Muguets Section 04 parcelles n°502 11,93 ares	183 722 €	M. et Mme Didier et Nicole SCHOUMACKER
Me Hélène SIFFERT- KLUSKA 3, rue du Lot et Garonne 68700 CERNAY	SCI MAZARIN	Parcelle non bâtie Rue du Gazon Section 01 parcelle n°575 0,30 ares	1 €	M. et Mme Didier HENRY
SCP KOENIG BAEUMLIN ANDELFINGER 68130 ALTKIRCH	KELLER Raphaël	Bâti sur terrain propre 13, rue des Vignerons Section 05 parcelle n°361, 363,365, 373 30,25 ares	400 000 €	FOLZER Maxime

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire précise que M. Parim KAMASI, notre agent technique, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2024. En déduction de son solde de congés, il arrêtera donc de

travailler à la fin du mois de septembre. Un recrutement pour son remplacement a été lancé et les candidats seront rencontrés prochainement.

M. le Maire ajoute que nos deux agents d'entretien Fatma BINEN et Ophélie VAMPOUILLE attendent chacune un heureux événement pour le début de l'année 2024. Les élus félicitent chaleureusement les deux agents. M. le Maire précise qu'un recrutement pour effectuer leurs remplacements sera effectué prochainement.

M. Pascal HELL demande à M. le Maire si le Président de l'UNC l'a contacté concernant la cérémonie du 11 novembre : l'UNC souhaiterait officialiser leur nouveau drapeau. M. le Maire précise qu'il en discutera avec le Président de l'UNC, sachant que la commune souhaiterait organiser le verre de l'amitié avec les associations, comme cela se faisait avant l'arrivée du COVID.

Mme Anne SCHILLINGER demande si la municipalité organisera un désherbage du cimetière avant la Toussaint, comme l'année dernière ?

M. le Maire précise que les agents communaux devraient pouvoir le réaliser comme à l'accoutumée, mais qu'en cas de besoin, l'aide proposée sera sollicitée avec plaisir.

Mme Christelle FAFFA demande si la commune a eu des nouvelles du projet immobilier engagé près de l'étang du Ried ?

M. le Maire répond que non, nous n'avons pas de nouvelles informations pour le moment.

Mme Christelle FAFFA a également été sollicitée par des habitants de la Rue du Général de Gaulle concernant les problèmes d'excès de vitesse. M. le Maire précise que la commune n'a malheureusement pas toutes les solutions pour faire face aux incivilités des usagers qui ne respectent pas le code de la route. Les mêmes constats sont faits également dans la Rue du 22 Novembre par exemple.

Mme Agnès HARNIST précise qu'une commission culturelle sera proposée le 04 octobre 2023 à 20h.

Mme Véronique LIDIN souhaite faire un appel aux bénévoles au sein du conseil municipal pour les activités de la Semaine Sans Télé : toutes les personnes qui peuvent participer sont invitées à prendre contact avec elle.

Plus personne ne désirant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h10.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an comme ci-dessus.